



Le conseil d'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est siège en séance extraordinaire ce quatorzième jour du mois de janvier deux mille vingt-six à dix heures vingt, à la salle du conseil d'arrondissement située au 2175, chemin du Fleuve (secteur Saint-Romuald)

SONT PRÉSENTS

Les membres du conseil, Karine Lavertu, Daniel Saindon et Anick Tremblay, formant quorum sous la présidence de Karine Lavertu

SONT EXCUSÉS

Les membres du conseil, Érik Bilodeau (signification 12 janvier 2026 à 15 h 09) et Alain Quirion (signification 12 janvier 2026 à 15 h 02)

AUSSI PRÉSENTE

Est également présente Hélène Jomphe, cheffe de service et secrétaire

Les avis de convocation et de notification ainsi que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été dûment signifiés à chaque membre du conseil d'arrondissement dans les délais légaux prescrits par la Loi sur les cités et villes.

CACCE-2026-0001

Nomination du président ou de la présidente du conseil d'arrondissement

ATTENDU qu'en vertu de l'article 2 du Règlement intérieur numéro RACCE-2025-01 du conseil d'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est et ses amendements, le président est nommé ou la présidente est nommée parmi ses membres et la durée de son mandat est de deux ans et est renouvelable ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Daniel Saindon
Appuyé par la conseillère Anick Tremblay

DE NOMMER le membre du conseil de la Ville Karine Larvertu, à titre de présidente du conseil d'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est.

Adoptée à l'unanimité

CACCE-2026-0002

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Anick Tremblay
Appuyé par le conseiller Daniel Saindon

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 janvier 2026, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

CACCE-2026-0003

Période de questions du public



Une personne assiste à la séance.

CACCE-2026-0004

Nomination du président suppléant ou de la présidente suppléante du conseil d'arrondissement

ATTENDU qu'en vertu de l'article 2 du Règlement intérieur numéro RACCE-2025-01 du conseil d'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est et ses amendements, le président suppléant est nommé ou la présidente suppléante est nommée parmi ses membres ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anick Tremblay
Appuyé par le conseiller la conseillère Karine Lavertu

DE NOMMER pour une durée de quatre ans, le membre du conseil de la Ville Érick Bilodeau, à titre de président suppléant du conseil d'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est.

Adoptée à l'unanimité

CACCE-2026-0005

Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2026

ATTENDU qu'une copie du calendrier 2026 a été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Daniel Saindon
Appuyé par la conseillère Anick Tremblay

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2026, tel qu'il est présenté.

Adoptée à l'unanimité

CACCE-2026-0006

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Anick Tremblay
Appuyé par le conseiller Daniel Saindon

De lever la séance à 10 h 25.

Adoptée à l'unanimité

Karine Lavertu
Présidente

Hélène Jomphe
Secrétaire